

apprenne à prêter une oreille attentive aux préoccupations exprimées par cet important groupe de personnes.

* * *

L'ÉTHIOPIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, les légères précipitations qui sont tombées au début du mois sur les régions du nord de l'Éthiopie, surtout le Wollo, le Tigré et l'Érythrée, où 4,5 millions de personnes sont menacées par la famine, ont atténué la gravité de la situation dans laquelle ces régions se trouvent et leur ont apporté un peu d'espoir. Les agriculteurs ont de quoi semer, la migration de la population est assez restreinte et avec l'appui des organisations de secours éthiopiennes, les organisations internationales réussissent à apporter une aide précieuse aux régions touchées, en passant par la route sud.

Cette semaine, la ministre des Relations extérieures a eu une rencontre très importante avec ses homologues, à New York. Ils ont essayé de trouver un moyen de remédier à la situation actuelle en Éthiopie et le gouvernement de l'Éthiopie leur a répondu, avant-hier, qu'il fera tout ce qu'il pourra pour s'assurer que les secours seront acheminés à ceux qui en ont besoin. Il a surtout déclaré ceci:

En ce qui concerne l'appel à la paix et à la réconciliation nationale, le gouvernement éthiopien désire assurer à la communauté internationale qu'il est toujours fermement décidé à entreprendre des pourparlers de paix sérieux avec le FPPL et les autres groupes rebelles et qu'il est déterminé à trouver des solutions politiques pacifiques aux problèmes de l'Éthiopie.

Nous espérons tous, monsieur le Président, que la paix sera la solution finale aux problèmes de ces gens qui courent un si grave danger.

* * *

LE CENTRE DIEFENBAKER

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, partout les Canadiens rendent hommage à la mémoire de John George Diefenbaker. En tant que seul premier ministre de la Saskatchewan et politicien le plus célèbre de l'ouest du Canada, il a laissé un souvenir chaleureux de grand défenseur des libertés civiles et des petites gens.

Il y a dix ans, en reconnaissance de la contribution de M. Diefenbaker à la vie politique canadienne, on a construit le Centre Diefenbaker sur les berges de la rivière

Article 31 du Règlement

South Saskatchewan, à l'Université de Saskatchewan. Il abrite un musée Diefenbaker et tous ses papiers. Ce sont des archives importantes, tant pour l'histoire de celui qui a été député de Prince-Albert pendant si longtemps que pour une période de l'histoire canadienne.

Le centre est actuellement menacé par une pénurie de fonds de fonctionnement. Il a reçu sa dernière subvention et fermera à la fin de juin si le gouvernement fédéral ne fournit pas de nouveaux fonds. Étant donné les réductions massives de l'aide à l'enseignement de la part du gouvernement fédéral, l'université n'est pas en mesure de se substituer au gouvernement.

Le gouvernement fédéral doit fournir des fonds pour cet élément important de notre patrimoine. Notre nation étant actuellement l'objet de tiraillements, il est particulièrement nécessaire de rappeler notre patrimoine commun, au lieu de promouvoir nos différences. Quand le gouvernement honorera-t-il la vision de M. Diefenbaker, au lieu de permettre qu'elle s'éteigne?

* * *

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, un de mes électeurs a récemment attiré mon attention sur la liberté d'action alarmante qu'on donne à certaines sociétés émettrices de cartes de crédit et à d'autres établissements de crédit au Canada.

Ce client d'une des grandes sociétés émettrices de cartes de crédit m'a fait parvenir un état de compte qui indiquait qu'il devait payer 75,17 \$ d'intérêt sur un prêt de 80 \$ pour une période de 18 jours. La société a réussi, par je ne sais trop quelle manoeuvre, à exiger ce montant.

Parce que le client en question a mis en doute l'exactitude de ce montant exorbitant et a protesté énergiquement, la société a modifié sa position. Elle a accepté de porter une partie du montant à son crédit, de façon à ce qu'il ne paie finalement que 4,83 \$ au lieu de 75,17 \$. La société a affirmé qu'elle n'avait pas fait d'erreur et qu'elle voulait simplement prouver sa bonne volonté.

On peut se demander combien de Canadiens qui ne sont pas influents se sont laissés duper par des établissements de crédit comme les sociétés émettrices de cartes de crédit. Il est troublant de penser que, si les clients ne protestent pas énergiquement, beaucoup d'entre eux finiront par payer plus cher pour les services qu'ils obtiennent.